

## SÉANCE DU 11 AVRIL 2018

L'An deux mille dix-huit, le onze du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le cinq dudit mois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, André **PEROIS**, Abel **DE NEVE**, Thierry **MARCHOUX**, Sébastien **MARCHAND**, René **HAMON**, Jérôme **ROUCHE**, Pascal **BOISBOURDIN**, Mme Nicole **BRUNEAU**.

Absents Excusés : Mme Mélanie **PULVERIN**, Ludovic **MORESVE**

Absent :

Madame Mélanie PULVERIN a donné pouvoir à Monsieur André PEROIS.  
Monsieur Ludovic MORESVE a donné pouvoir à Monsieur Sébastien MARCHAND.

Selon l'article L 2121-15, Madame BRUNEAU Nicole est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

- *Budget Communal*
  - o *Compte de Gestion 2017*
  - o *Compte Administratif 2017*
  - o *Affectation du Résultat*
  - o *Vote des taux des taxes locales*
  - o *Subventions communales – année 2018*
  - o *Budget Primitif 2018*
- *Budget annexe – Assainissement Collectif*
  - o *Compte de Gestion 2017*
  - o *Compte Administratif 2017*
  - o *Affectation du Résultat*
- Questions diverses

### **2018-015 - Approbation du Compte de gestion 2017**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes du budget principal de la Commune relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur municipal.

Le compte de gestion du budget principal, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif 2017 du budget de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal déclarent que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2017, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2018-016 - Approbation du compte administratif 2017 - Commune**

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur PEROIS André, doyen d'âge.

Il présente à l'assemblée le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Résultat reporté	118 431.50 €
Recettes	251.647.38 €
Dépenses	197 717.18 €

**Résultat d'exploitation 172 361.70 €**

#### **Investissement**

Résultat reporté - 148 284.28 €

Recettes	250 370.15 €
Dépenses	56 022.37 €

**Résultat d'investissement 46 063.50 €**

Restes à réaliser	
Dépenses	110 000.00 €
Recettes	11 560.00 €

Hors de la présence de Monsieur Alain MOREVE, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017

Votants : 10 pour : 10 contre : 0 abstention : 0

### 2018-017 - Affectation du Résultat – Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 – budget Commune, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION A AFFECTER</b>	<b>Euros</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	+ 53 930.20 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	+ 118 431.50 €
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>+ 172 361.70 €</b>
<b>Besoin réel de la section d'investissement de l'exercice</b>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	+ 46 063.50 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	- 98 440.00 €
<b>Résultat comptable cumulé D 001</b>	<b>- 52 376.50 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses d'investissement	- 110 000.00 €
Recettes d'investissement	+ 11 560.00 €
Résultat restes à réaliser (-)	- 98 440.00 €
Excédent réel de financement (+)	
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement (résultat excédentaire)</b>	<b>+ 172 361.70 €</b>
Besoin de financement (a)	52 376.50 €
En dotation complémentaire(b)	
<b>Sous total R 1068 (a+b)</b>	52 376.50 €
<b>En excédent reporté à la section de fonctionnement</b>	<b>119 985.20 €</b>

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	D 001 solde d'exécution 2017	R 001 solde d'exécution
	<b>119 985.20 €</b>		46 063.50 €
			R 1068 - excédent d'exploitation capitalisé
			<b>52 376.50 €</b>

### 2018-018 - Taxes Locales / Vote des taux – année 2018

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des programmes d'investissement pour l'année 2018,

**DECIDE de reconduire**, pour l'exercice 2018, les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

- **13,53 %** pour la **taxe d'habitation**
- **16,26 %** pour la **taxe foncière sur les propriétés bâties**
- **35,62 %** pour la **taxe foncière sur les propriétés non bâties**.

#### **2018-019- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS / ANNEE 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une aide financière aux associations pour l'année 2018.  
Monsieur HAMON René, Président du Comité des Fêtes quitte la salle lors du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**DECIDE** d'allouer les sommes suivantes :

<b>Associations</b>	propositions
L'Entraite de la Touraine du Sud	50.00 €
FNATH	50.00 €
Le Souvenir Français	100.00 €
La Truite de l'Aigronne	100,00 €
Comice Agricole	80.00 €
SOTOS	50,00 €
Comité des Fêtes	400.00 €

De plus, la commune ayant repris les attributions du CCAS, dissous le 31 décembre 2015,  
**DECIDE** d'allouer les sommes suivantes :

<b>Associations</b>	propositions
ADMR	200,00 €
La Croix Rouge	150,00 €
Restos du Coeur	100,00 €

Ces montants sont inscrits au budget primitif 2018 à l'article 6574.

#### **2018-020 - Approbation du compte de gestion 2017 / budget Assainissement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes du budget annexe Assainissement collectif de la Commune relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur municipal.

Le compte de gestion du budget annexe Assainissement collectif, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif 2017 du budget annexe Assainissement collectif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, les membres du **Conseil Municipal** déclarent que le compte de gestion du budget annexe Assainissement collectif, dressé pour l'exercice 2017, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2018-021- Approbation du compte administratif 2017 / budget annexe Assainissement collectif**

Sous la présidence de M. PEROIS André, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du budget annexe ASSAINISSEMENT, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Résultat reporté	8 825.57 €
Recettes	15 935.98 €
Dépenses	15 291.67 €

Résultat d'exploitation : 9 469.88 €

Investissement

Résultat reporté 10 247.65 €

Recettes 12 730.90 €

Dépenses 4 643.25 €

Résultat d'investissement : 18 335.30 €

Hors de la présence de Monsieur Alain MOREVE, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016

Votants : 8 pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**2018-022 - Affectation du résultat / Budget annexe - Assainissement collectif**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 – budget annexe Assainissement, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION A AFFECTER</b>	<b>Euros</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	+ 644.31 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	+ 8 825.57 €
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>+ 9 469.88 €</b>
<b>Besoin réel de la section d'investissement de l'exercice</b>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	+ 8 087.65 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	+ 10 247.65 €
<b>Résultat comptable cumulé R 001</b>	+ 18 335.30 €
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses d'investissement	- 0.00 €
Recettes d'investissement	+ 0.00 €
Besoin réel de financement (-)	- 0.00 €
Excédent réel de financement (+)	
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement (résultat excédentaire)</b>	<b>+ 9 469.88 €</b>
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (a)	+ 0.00 €
En dotation complémentaire(b)	
<b>Sous total R 1068 (a+b)</b>	0.00 €
<b>En excédent reporté à la section de fonctionnement</b>	<b>9 469.88 €</b>

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	D 001 solde d'exécution	R 001 solde d'exécution
	<b>9 469.88 €</b>		<b>18 335.30 €</b>
			R 1068 - excédent d'exploitation capitalisé
			<b>0.00 €</b>

## 2018-023 - Budgets primitifs 2018

### Budget Principal

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal de la commune pour l'année 2018, celui-ci s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement	348 320.20 €
Section d'investissement	971 190.00 €

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif du budget principal

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

### Budget annexe : Assainissement collectif

Monsieur le Maire présente le budget primitif annexe Assainissement collectif pour l'année 2018. Celui-ci s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement	21 863.12 €
Section d'investissement	480 171.33 €

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif du budget principal

Pour	11
Contre	0
Abstention	0